Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 044-274400027-20250611-BUR_67_25-DE

*****

B U R E A U

*****

Le mercredi 11 juin 2025, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30, pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Bureau, suivant convocation qui a été adressée par voie électronique à chacun de ses membres.

Les membres du Bureau suivants étaient présents :

M. Thomas QUÉRO
Mme Marie Annick BENÂTRE
Mme Abbassia HAKEM
Mme Laurence BROSSEAU
M. Lucien BERTIN

Assistaient en visioconférence :

Mme Catherine BASSANI
M. Pascal PRAS

Assistaient également à la séance :

M. PATAY, Directeur Général,
M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme JAVELAUD, Directrice de l'Expérience et de la Satisfaction Clients *(à partir de 10h43),*
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 044-274400027-20250611-BUR_67_25-DE

Bureau du Conseil d'Administration

du 11 juin 2025

Délibération n° 67/25 DGAHP

OBJET : NANTES – NPNRU – ZAC PROJET GLOBAL NANTES NORD – 1 RUE DE QUEBEC – ACQUISITION ET CESSION D'EMPRISES FONCIERES A TITRE GRACIEUX AUPRES DE LOIRE OCEAN METROPOLE AMENAGEMENT

Considérant que,

I – Contexte

L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) a examiné le projet global Nantes Nord lors du Comité National d'Engagement du 24 septembre 2018. Une convention d'engagement a été signée entre l'ANRU et Nantes Métropole le 4 octobre 2019. Dans ce cadre, Nantes Métropole Habitat, partenaire privilégié de la Ville et de Nantes Métropole, accompagne les décisions de transformations urbaines du quartier Nantes Nord.

Le projet urbain du quartier privilégie les déplacements doux et les transports en commun. Par conséquent, l'offre de stationnements est réduite à l'échelle du quartier.
Le projet de requalification de la Tour 1 Québec de NMH prévoit un programme résidentiel intégrant à son pied un espace de stationnement exclusivement dédié aux ménages de la Tour.

Aussi, en accord avec le projet urbain, l'Office prévoit l'acquisition d'emprises foncières auprès de l'aménageur de la ZAC, Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA), propriétaire de ces fonciers à la suite des déclassements communal et métropolitain des espaces publics au pied de la Tour.

Il est prévu par ailleurs de céder une partie de l'emprise foncière de la tour 1 Québec pour le projet d'aménagement des espaces publics à proximité, en lien avec la pataugeoire et la nouvelle liaison verte depuis la rue de Québec.

Les travaux de résidentialisation démarreront fin juin 2025 pour une livraison prévue en novembre 2025.

II – Action proposée

Il est proposé selon les prix pratiqués dans le cadre des cessions foncières en secteur ANRU à savoir 0 euro HT/m² :

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 044-274400027-20250611-BUR_67_25-DE

- d'acquérir auprès de LOMA une partie des parcelles OX 612 (soit 1667 m²), OX 778 (soit 518 m²) et OX781 (soit 305 m²) soit un total de 2490 m²,
- de céder une partie de la parcelle OX608 propriété de l'Office à LOMA, soit un total de 368 m².

III – <u>Conclusions</u>

. Vu l'article R.421-16 6° du CCH,
. Vu la délibération n°16/19 du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2019 approuvant la Convention Pluriannuelle pour les 4 projets de renouvellement urbain,
. Vu la délibération n°24/20 du Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Bureau,
. Vu l'exposé qui précède,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- L'acquisition auprès de Loire Océan Métropole Aménagement d'une partie des parcelles OX 612 (soit 1667 m²), OX 778 (soit 518 m²) et OX781 (soit 305 m²), à titre gracieux,
- La cession au profit de Loire Océan Métropole Aménagement d'une partie de la parcelle OX 608 soit 368 m², à titre gracieux,
- La prise en charge des frais d'acte relatifs à l'acquisition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Le 11 juin 2025

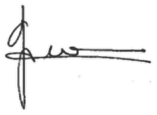

Le Président du Bureau
Thomas QUÉRO

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 044-274400027-20250611-BUR_67_25-DE

Annexe 1 : 1 rue Québec, le périmètre du projet résidentiel projeté sur le foncier existant

Annexe 2 : 1 rue Québec, le projet de résidentialisation projeté

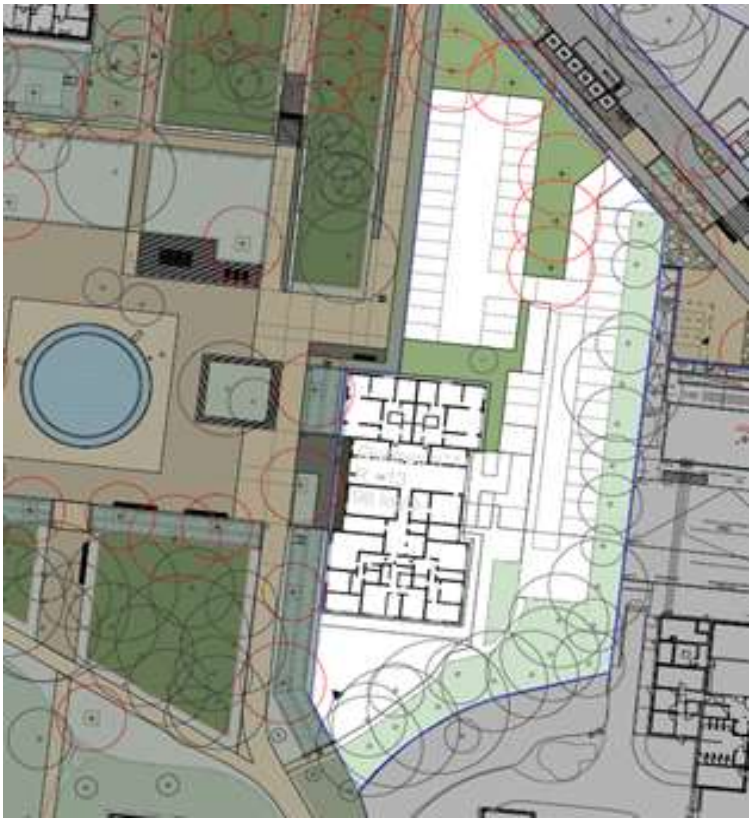

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 044-274400027-20250611-BUR_67_25-DE

Annexe 3 : Plan de découpage parcellaire

parcelle cédée à LOMA

parcelles acquises auprès de LOMA